PROVINCE DE QUÉBEC MRC DOMAINEDU ROY MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

06 mai 2024

Le conseil de la municipalité de St-François-de-Sales siège en séance ordinaire avec public, ce lundi 06 mai 2024. La rencontre commence à 19 heures.

Sont présents à cette assemblée:

Monsieur Marc Gaudette, conseiller, siège numéro 1; Madame Nancy Tremblay, conseillère, siège numéro 2; Madame Julie-Anne Decorby, conseiller siège numéro 3; Monsieur Yvon Deschênes, conseiller au siège numéro 4; Monsieur Mathieu Laroche, conseiller au siège numéro 5;

Formant quorum sous la présidence de Madame Cindy Plourde, mairesse.

Assiste également à la séance, le directeur général / greffier-trésorier, Bernard Déraps.

10 personnes forment l'assistance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Cindy Plourde prononce un mot d'introduction et souhaite la bienvenue à tous ainsi qu'aux membres du conseil et ouvre ensuite la séance.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il EST PROPOSÉ par Julie-Anne Decorby ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers QUE l'ordre du jour est accepté tel quel : 2024-073

- 1. SÉANCE
- 2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3. ACCEPTATION DES PROCÈS VERBAUX du 02 avril et 18 avril 2024
- 4. SUIVI DES PROCÈS VERBAUX
- 5. RAPPORT DE LA MAIRESSE
- 6. RAPPORT DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES
- 7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 7.1. Correspondance
 - 7.1.1 Service de sécurité incendie de Roberval (SSIR) Rapport annuel 2023
 - 7.1.2 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Rapport 2021
 - 7.1.3 Rencontre d'employés du 30 avril (ordre du jour)
 - 7.1.4 Rio Tinto Sécurité civile crue printanière 2024
 - 7.1.5 Préparation idéale Office municipal de Sécurité civile
 - 7.1.6 Sécurité civile Fiche réflexe de l'élu
 - 7.1.7 SOP-Feu Bilan 2023
 - 7.1.8 Projet de mise en place d'un programme de revégétalisassion des bandes riveraines
 - 7.1.9 Parc de la Couronne Rapport d'étape
 - 7.1.10 Musée Louis-Hémon Inauguration, changement de date
 - 7.1.11 Fermeture de guichets Desjardins demande d'appui de la MRC de Bellechasse
 - 7.1.12 Projet de loi 57 apport de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 7.1.13 Visite des préventionnistes, le 30 mai

- 7.2. Acceptation des comptes
- 7.3. Proposition d'entente avec Municipalité de Lac-Bouchette (employé formé aqueduc / égouts
- 7.4. Acquisition du 611, Principale : responsabilité du compte d'Hydro-Québec
- 7.5. Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ); *membership* et congrès annuel
- 7.6. Camping Québec Résolution nommant le représentant municipal

8. FONTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

- 8.1. Dépôt de la lettre d'entente numéro 9, ayant pour objet l'intégration des nouveaux employés et conditions de travail afférentes
- 8.2. Dépôt de la lettre d'entente numéro 10, ayant pour objet les conditions salariales des employés du camping municipal
- 8.3. Dépôt de la lettre d'entente numéro 11, ayant pour objet les conditions salariales particulières de l'adjointe administrative
- 8.4. Dépôt de l'entente de fin d'emploi de l'employé 4-19
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 10. LOISIRS ET DÉVELOPPEMENT
 - 10.1. Camping Travaux d'urgence au chalet A (bris d'eau)
 - 10.2. Demande d'appui de la bleuetière
 - 10.3. Achat d'une plaque de cuisson pour la salle municipale

10.4.

11. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

- 11.1. Demande CPTAQ, lot 5 398 002 cadastre du Québec, Monsieur Louis Gagné
- 11.2. Futur parc municipal : Dépôt d'une demande d'aide financière à Desjardins
- 11.3. Adoption du Règlement 2024-002, portant sur les îlots de chaleur
- 12. SÉCURITÉ CIVILE
- 13. TRAVAUX PUBLICS VOIRIE MUNICIPALE
 - 13.1. Programme d'aide à la voirie municipale (PAVL) : 1000 voyages de gravier et des travaux de niveleuse demandés dans la rue Blanchette, le Chemin du Moulin; Chemin de la Cavée, le Chemin du Lac-Bouleau, le Rang 6 et la rue de L'Église
 - 13.2. Auscultation des conduites d'égouts Mandat à la MRC
- 14. DEMANDES DE PARTICIPATION FINANCIÈRE
 - 14.1 Traversée du Lac-Saint-Jean
 - 14.2 Société historique du Saguenay demande d'achat du livre Fils de conquérants / chanter le Saguenay-Lac-Saint-Jean avant 1960
- 15. DOSSIERS DIVERS
- 16. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17. FIXATION DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 02 AVRIL 2024

IL **EST PROPOSÉ** par Nancy Tremblay

2024-074

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance ordinaire du 02 avril 2024, tel que rédigé et transmis.

3.1 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 AVRIL 2024

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay

2024-075

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

QUE ce conseil accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 avril 2024, tel que rédigé et transmis.

4. SUIVIS AUX PROCÈS-VERBAUX

A) Les procès-verbaux des 02 et 18 avril ne nécessitent pas de suivis particuliers. Cependant, au point 8.1, il sera précisé que la démission du conseiller du siège # 6 entre en vigueur le 02

avril, au moment de l'acceptation de la lettre de démission par le conseil. De plus, concernant l'aide de Desjardins, on vient préciser que celle-ci atteint les 4 000.00 \$.

5. RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse a poursuivi ses implications mensuelles en participant à plusieurs rencontres au niveau régional, plus particulièrement à la Municipalité régionale de Comté (MRC) Domaine du Roy, où les dossiers des ressources humaines (RH) ont pris beaucoup de place. La question de la gestion des ressources humaines municipales a aussi occupé la mairesse Plourde qui a pu compter sur l'apport des élus Marc Gaudette et Mathieu Laroche pour faire cheminer les délicats dossiers.

6. RAPPORT DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS

Madame Decorby a notamment participé à trois rencontres d'organismes locaux : le Sentier Ouiatchouan, la Corporation de développement de Saint-François-de-Sales et le Club de l'âge d'or de Saint-François-de-Sales; Monsieur Deschênes a continué à jouer son rôle d'argentier alors que Madame Tremblay a épluché patiemment toutes les factures accumulées à la Municipalité depuis le début avril,

7.ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 CORRESPONDANCE

Ce conseil a pris connaissance de la correspondance reçue, que voici :

- 7.1.1 Service de sécurité incendie de Roberval (SSIR) Rapport annuel 2023
- 7.1.2 Stratégie québécoise d'économie d'eau potable Rapport 2021
- 7.1.3 Rencontre d'employés du 30 avril (ordre du jour)
- 7.1.4 Rio Tinto Sécurité civile crue printanière 2024
- 7.1.5 Préparation idéale Office municipal de Sécurité civile
- 7.1.6 Sécurité civile Fiche réflexe de l'élu
- 7.1.7 SOP-Feu Bilan 2023
- 7.1.8 Projet de mise en place d'un programme de revégétalisassion des bandes riveraines
- 7.1.9 Parc de la Couronne Rapport d'étape
- 7.1.10 Musée Louis-Hémon Inauguration, changement de date
- 7.1.11 Fermeture de guichets Desjardins demande d'appui de la MRC de Bellechasse
- 7.1.12 Projet de loi 57 apport de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 7.1.13 Visite des préventionnistes, le 30 mai
- 7.1.14 Invitation du conseiller régional au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)

7.2 ACCEPTATION DES COMPTES

La vérification des comptes a été effectuée et présentée à l'ensemble des membres du conseil.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers

2024-076

QUE ce conseil accepte la liste des comptes présentés :

Compte à payer				
Fournisseur	Description	Montant (\$)		
ST-FÉLICIEN DIESEL	INSPECTION MÉCANIQUE	651.40		
JEAN LAPIERRE MÉCANIQUE		105.67		
FORUM- SERVICE D'URBANISME		114.98		
AVANTAGE OXYGÈNE		123.09		
ROBERVAL CHEVROLET		314.47		

NORD-FLO		7 104.55
UAP		676.86
EQUIPEMENT LAITIERS GAGNON INC.	CHLORE JAVEL	208.10
BRANDT		117.71
AFEAS		563.07
Rock Lemay	Déneigement conteneur	500.00
Municipalité Lac-Bouchette	Prêt de personnel	1 092.26
Réjean Tremblay	Chauffe-eau chalet et boitier	1 694.43
Total des chèques		13 266.59 \$
Total des cheques	VIREMENT	13 200.33 φ
Fournisseur	Description	Montant (\$)
Association des directeurs municipaux	<u>, </u>	1 054.13
Beneva	Assurances	1 392.53
Hydro-Québec	7.1554.4.11555	2 254.88
	Contrat déneigement + cours	
Karol Martel	d'école et ch. St-André	30 276.71
Bell		322.27
Mégaburo		165.09
Cain Lamarre	Honoraires professionnels	361.54
	GA- 192, 193, 197, 199, 200, 201,	
Centre Populaire	202	1 026.97
Coop Chambord		1 652.54
Ferme Danielle et Pierre Bouchard		1 272.20
Gauthier Nathalie	Entretien Bureau	500.64
Girard Joannie	Commande SAQ	658.99
Suzanne Boivin	Responsable Bibliothèque	150.00
Molson		998.32
MRC-Domaine du Roy	Quote-part	11 295.09
Nutrinor Energie		8 049.17
Renomax		100.61
Plourde Gratien	Entretien salle communautaire	600.00
Roy-Grenon Mélina	Cellulaire Mars et avril	180.00
Remise Fédérale		2 261.63
Remis Provinciale		6 071.79
Club Social		50.00
SCFP		320.59
Vision		54.04
RREMQ		680.12
Eurofins		852.54
Total des virements		72 602.39 \$
	Salaires	
24 au 30 mars		5 728.97
31 au 6 Avril		4 726.18
7 au 13 Avril		4 487.43
14 au 20 Avril		3 674.94
	TOTAL SALAIRE	18 617.52 \$
Gand total		104 486.50 \$

REVENUS		
TAXES	104 408.07 \$	
GROUPE D'ACHAT	455.65 \$	
SALLE (LOCATION ET BAR)	1 415.25 \$	
Camping	12 655.83 \$	
Total	118 934.80 \$	

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, Bernard Déraps, directeur général / greffier-trésorier certifie par le présent certificat que la municipalité de Saint-François-de-Sales dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

7.3 PROPOSITION D'ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE (EMPLOYÉ FORMÉ EN AQUEDUC/EGOUTS)

CONSIDÉRANT l'actuelle vacance de poste d'employé aux travaux publics, un employé formé pour s'assurer du bon fonctionnement de nos réseaux de distribution d'eau potable et de captation des eaux usées;

CONSIDÉRANT qu'à chaque semaine, la Municipalité de Saint-François-de-Sales doit procéder à de multiples vérifications afin de s'assurer du rendement optimal de nos système;

CONSIDÉRANT qu'un employé formé et disponible peut nous dépanner sur une courte période;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2024-077

APPUYÉ par Yvon Deschênes

ET UNANIMEMENT résolu par les élus présents

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales accepte la proposition formulée par nos voisins de Lac-Bouchette. Ainsi, l'opérateur à l'usine de filtration et eaux usées de la Municipalité de Lac-Bouchette, Monsieur Jeannot Munger, agira sur appel à raison d'un minimum de 4 heures / semaine; pour ses services, la Municipalité de Lac-Bouchette facturera sa voisine de Saint-François-de-Sales à un tarif horaire de 75 \$.

7.4 Acquisition du 611, Principale : responsabilité du compte d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-François-de-Sales s'est porté acquéreur de l'immeuble sis au 611, Principale, au cours de l'automne 2023;

CONSIDÉRANT que la responsabilité du compte d'Hydro-Québec lié au 611 Principale n'a toujours pas été transmise à la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'importance de régulariser la situation;

IL EST PROPOSÉ par Yvon Deschênes

2024-078

ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

QUE la Municipalité régularise la situation avec Hydro-Québec et assume ses responsabilités face au services rendus à l'immeuble du 611, Principale depuis son acquisition à l'automne 2023.

7.5 Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ); membership

CONSIDÉRANT le rôle clé joue par l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) dans la vie professionnelle de notre directeur municipal;

CONSIDÉRANT la proposition de l'ADMQ qui a suivi l'entrée en fonctions du nouveau directeur le 22 avril dernier;

IL EST PROPOSÉ par Nancy Tremblay

2024-079

ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

QUE la Municipalité assume les frais d'adhésion et d'assurances-responsabilités à L'ADMQ de son nouveau directeur général, Bernard Déraps

7.6 Camping Québec – Résolution nommant le représentant municipal

CONSIDÉRANT que la direction municipale joue le rôle de représentant municipal auprès de Camping Québec;

CONSIDÉRANT les récents changements survenus à Saint-François-de-Sales ces dernières semaines;

IL EST PROPOSÉ PAR Julie-Anne Decorby

2024-080

ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales nomme son nouveau directeur, Bernard Déraps à titre de représentant municipal auprès de Camping Québec.

8. FONTIONNEMENT INTERNE ET LOGISTIQUE

8.1 Dépôt de la lettre d'entente numéro 9, ayant pour objet l'intégration des nouveaux employés et conditions de travail afférentes

CONSIDÉRANT les pourparlers tenus entre l'employeur et la partie syndicale concernant l'intégration des nouveaux employés et conditions de travail afférentes;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle convention collective liant la Municipalité à ses employés a été signée il y a près de sept ans et que l'entente viendra à échéance le 31 décembre prochain:

CONSIDÉRANT l'impossibilité de recruter du personnel avec des conditions salariales qui datent de 1997;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

APPUTÉ par Marc Gaudette

2024-081

ET UNAMIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

DE RATIFIER la lettre d'entente numéro 9 décrivant les modalités de l'intégration des nouveaux employés et précisant les conditions des travail afférentes.

8.2 Dépôt de la lettre d'entente numéro 10, ayant pour objet les conditions salariales des employés du camping municipal

CONSIDÉRANT les pourparlers tenus entre l'employeur et la partie syndicale concernant les conditions salariales des employés du camping municipal;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle convention collective liant la Municipalité à ses employés a été signée il y a près de sept ans et que l'entente viendra à échéance le 31 décembre prochain;

CONSIDÉRANT l'impossibilité de recruter du personnel avec des conditions salariales qui datent de 1997;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2024-082

APPUYÉ par Marc Gaudette

ET UNAMIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

DE RATIFIER la lettre d'entente numéro 10 décrivant les modalités des conditions salariales des employés du camping municipal.

8.3 Dépôt de la lettre d'entente numéro 11, ayant pour objet les conditions salariales particulières de l'adjointe administrative

CONSIDÉRANT les pourparlers tenus entre l'employeur et la partie syndicale concernant les conditions salariales particulière de l'adjointe administrative;

CONSIDÉRANT QUE l'actuelle convention collective liant la Municipalité à ses employés a été signée il y a près de sept ans et que l'entente viendra à échéance le 31 décembre prochain:

CONSIDÉRANT l'impossibilité de recruter du personnel avec des conditions salariales qui datent de 1997;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2024-083

APPUYÉ par Marc Gaudette

ET UNAMIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

DE RATIFIER la lettre d'entente numéro 11 décrivant les modalités des conditions salariales particulières de l'adjointe administrative.

8.4 Dépôt de l'entente de fin d'emploi de l'employé responsable de l'entretien et de l'aménagement

CONSIDÉRANT les pourparlers tenus entre l'employeur et la partie syndicale concernant la fin d'emploi de l'employé responsable de l'entretien et de l'aménagement;

CONSIDÉRANT le désir des deux parties de mettre un point final au dossier;

IL EST PROPOSÉ par Julie-Anne Decorby

2024-084

APPUYÉE par Marc Gaudette

ET UNAMIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

DE RATIFIER la lettre d'entente numéro 11 décrivant les modalités de fin d'emploi de l'employé responsable de l'entretien et de l'aménagement.

.

9. Période de questions

Les dix citoyens présents posent des questions aux élus. L'échange dure environ 30 minutes.

10. Loisirs et développement

10.1 Camping – Travaux d'urgence au chalet A (bris d'eau)

CONSIDÉRANT le bris de tuyau survenu dans le chalet A lors des essais printaniers en vue de la réouverture prochaine du camping municipal;

CONSIDÉRANT que le camping municipal reprend ses activités le 17 mai prochain;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2024-085

ET UNANIMEMENT RÉSOLU à l'unanimité des élus présents

QUE la Municipalité mandate plombier et électricien afin de réparer les dommages constatés dans le chalet A.

10.2 Demande d'appui de la bleuetière

CONSIDÉRANT la mise en place d'un fonds pour le développement de trois collectivités dévitalisées dans la MRC Domaine du Roy, à savoir Lac-Bouchette, Mashteuiatsh et Saint-François-de-Sales;

CONSIDÉRANT l'intention des propriétaires de la bleuetière locale de réaliser des travaux de modernisation dont l'ampleur atteint la somme de 39 500.00 \$;

CONSIDÉRANT que l'appui de la Municipalité est nécessaire au dépôt d'une demande d'aide au fonds de revitalisation régional;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Julie-Anne Decorby,

2024-086

APPUYÉE par Marc Gaudette

ET UNANUMIMENT RÉSOLU à l'unanimité des élus présents

D'APPUYER le dépôt d'une demande d'aide financière de la bleuetière locale au fonds de revitalisation régional.

10.3 Achat d'une plaque de cuisson pour la salle municipale

CONSIDÉRANT que les deux plaques de cuisson de type domestique de la salle municipale ont atteint sa fin de vie utile;

CONSIDÉRANT la grande utilisation des lieux et l'importance d'offrir des équipements de qualité à nos utilisateurs;

CONSIDÉRANT l'importance de procéder rapidement, avant la période estivale;

IL EST PROPOSÉ par Mathieu Laroche

2024-087

ET UNANIMEMENT RÉSOLU par les élus présents

DE PROCÉDER au remplacement des actuelles plaques de cuisson domestiques par une plaques semi-industrielle. La valeur de l'acquisition avoisinera les 350.00 \$.

11. Aménagement du territoire et urbanisme

11.1 Demande CPTAQ Monsieur Louis Gagné lot 5 398 002 cadastre du Québec

CONSIDÉRANT QUE le requérant, Monsieur Louis Gagné, désire acquérir de Madame Suzie Tremblay et de Monsieur Gratien Delisle le lot 5 398 002 du cadastre du Québec d'une superficie de 46,46 hectares;

CONSIDÉRANT QUE le requérant entend poursuivre un projet de mise en valeur agricole et forestier;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires actuels conserveraient les lots 5 397 951 et 5 397 962 du cadastre du Québec, le tout sur une superficie de 31,51 hectares;

CONSIDÉRANT QUE les lots visés par la demande du requérant se retrouve en zone agricole et qu'une demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) est requise;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal désirent emprunter les critères connus à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) et le contenu actuel du règlement de zonage pour formuler leur avis à la CPTAQ;

2024-088

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales appuie la demande d'aliénation du lot 5 398 002 d'une superficie de 46,46 hectares en faveur de Monsieur Louis Gagné pour les motifs suivants :

- le site aliéné fait partie d'un vaste secteur forestier homogène et sans érable;
- le lot aliéné révèle pour 80 % de sa superficie des sols de classes 4, 5 et 7 à l'inventaire ARDA, avec des contraintes liées à la basse fertilité, à la pierrosité, à la surabondance d'eau et au relief défavorable, tandis que le reste (20 %) est, quant à lui, constitué d'un sol organique;
- le requérant et sa famille entendent mettre en valeur la parcelle boisée actuellement inexploitée par un projet de production agricole à échelle humaine ;
- le potentiel agricole des sols du lot se prêtent bien au volet sylvicole du projet du requérant;
- la fille du requérant désire prendre la relève du projet et le développer davantage à la suite de ses études en biologie;
- le lot 5 398 002 se trouve au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC du Domaine-du-Roy à l'intérieur de la grande affectation du territoire agricole en dévitalisation et le projet du requérant souscrit aux intentions d'aménagement inscrites au SADR visant à dynamiser à des fins agricoles les terres agricoles dans cette grande affectation du territoire;
- l'autorisation recherchée n'engendrera pas d'impacts supplémentaires à l'égard des activités agricoles présentes dans le secteur et leur développement, ni sur les possibilités d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;
- les propriétés foncières créées seront suffisantes pour la pratique de l'agriculture au sens du 8^e critère de l'article 62 de la LPTAA;
- une autorisation n'aura pas d'impact négatif sur les établissements de production animale du secteur;
- une autorisation n'aura pas d'effet sur la préservation pour l'agriculture des ressources d'eau et de sol dans la Municipalité;
- Le projet ne déroge pas au règlement de zonage quant aux usages permis et au cadre normatif applicable à la zone agricole 4A où les usages, constructions, activités et ouvrages agricoles et forestiers sont permis.

11.2 Futur parc municipal – Dépôt d'une demande d'aide financière à Desjardins

CONSIDÉRANT les divers programmes d'aide offerts par Desjardins afin d'appuyer les communautés locales à se développer;

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de revamper le parc municipal situé en bordure de la rue Principale;

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Gaudette

2024-089

APPUYÉ PAR Nancy Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES ÉLUS PRÉSENTS

D'APPUYER la demande d'aide financière déposée auprès de Desjardins pour une réfection du parc municipal de la rue Principale, le tout pour une somme de 27 685.00 \$

11.3 Règlement 2024-002, portant sur les îlots de chaleur

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES

RÈGLEMENT N° 2024-002

« Ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme numéro 2018-002 de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très

imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux »

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales a adopté en date du 7 mai 2018 le règlement numéro 2018-03 portant sur le plan d'urbanisme, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre III du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1);

ATTENDU QU'en date du 13 juin 2018, le plan d'urbanisme numéro 2018-03 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales est entré en vigueur à la suite de l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91015-PU-01-02-2018;

ATTENDU l'entrée en vigueur du projet de loi 67 instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions en date du 25 mars 2021;

ATTENDU QU'en conformité avec le projet de 67, il est nécessaire de modifier le plan d'urbanisme numéro 18-15 de la Municipalité de Saint-François-de-Sales de manière à identifier toute partie du territoire peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces milieux d'ici le 25 mars 2024;

ATTENDU QUE la section VI, du chapitre III du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité Saint-François-de-Sales de modifier son plan d'urbanisme ;

ATTENDU QUE conformément à l'article 109,1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du plan d'urbanisme débute par l'adoption d'un projet de règlement par le conseil de la Municipalité Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au plan d'urbanisme a été soumis à la consultation publique le 29 avril 2024 à 16h00 à la salle du conseil municipal; consultation à laquelle aucun citoyen s'est présenté.

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales du 02 avril 2024 ;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laroche APPUYÉ PAR Julie-Anne Decorby ET RÉSOLU UNANIMEMENT

2024-090

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-François-de-Sales adopte par résolution le présent règlement numéro 2024-002 et décrète ce qui suit :

Article 1 Préambule

Le préambule ci-haut fait partie intégrante du présent règlement comme si au long reproduit.

Article 2 Modifications du plan d'urbanisme

Le plan d'urbanisme est modifié de manière à ajouter le chapitre 11 intitulé « Les îlots de chaleur urbains » qui se libelle comme suit :

11 Les îlots de chaleur urbains

Un plan d'urbanisme doit comprendre :

Toute partie du territoire municipal qui est peu végétalisée, très imperméabilisée ou sujette au phénomène d'îlot de chaleur urbain et la description de toute mesure permettant d'atténuer les effets nocifs ou indésirables de ces caractéristiques.

(L.A.U. art. 83 par. 10)

11.1 Phénomène d'îlot de chaleur urbain

Un îlot de chaleur urbain est un secteur où la température est plus élevée que dans les secteurs environnants. Il résulte principalement de la réduction de la couverture végétale et de la prédominance de surfaces imperméabilisées telles que les aires de stationnement minéralisées.

Ce phénomène constitue une préoccupation majeure pour la santé publique en milieu urbain, particulièrement pendant les périodes de grande chaleur. En présence d'îlot de chaleur urbain, les populations vulnérables, telles que les personnes aînées, les jeunes enfants et les personnes atteintes de maladies chroniques, sont plus susceptibles de subir les effets indésirables des vagues de chaleur. L'augmentation de l'intensité et de la fréquence de ces épisodes météorologiques est à anticiper en raison des changements climatiques.

11.2 Cartographie

L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) a mandaté le Centre d'enseignement et de recherche en foresterie de Sainte-Foy (CERFO) en vue de réaliser une cartographie des îlots de chaleur et de fraîcheur à l'échelle du Québec. Cette cartographie permet de visualiser les zones où la différence de température par rapport à la nature environnante est la plus élevée.

Une première cartographie a été réalisée sur les centres de population de plus de 1 000 habitants et comptant plus de 400 habitants/km². Comme celle-ci ne couvrait pas l'ensemble des municipalités du Québec, l'INSPQ a produit une seconde cartographie, nommée « Variations des températures pour les périmètres d'urbanisation des plus petites municipalités », où le territoire de la Municipalité de Saint-François-de-Sales est représenté. Cette dernière tient compte de différentes variables, comme la mesure de la température de surface à partir d'images satellites, l'occupation du sol, la latitude et l'altitude, le verdissement, la distance aux points d'eau les plus proches, etc.

La Municipalité de Saint-François-de-Sales s'est basée sur la cartographie de l'INSPQ pour illustrer la présence d'îlots de chaleur urbains sur son territoire. Celle-ci a repéré les principales surfaces minéralisées à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation et a validé leur représentation dans la cartographie de l'INSPQ.

11.3 Territoire concerné

En raison de l'ampleur du couvert forestier qui ceinture le périmètre d'urbanisation, la cartographie de l'INSPQ n'a révélé que de très petites superficies en îlot de chaleur. Toutefois, la municipalité a fait l'exercice d'identifier certaines superficies minéralisées à l'intérieur de son périmètre d'urbanisation. Ainsi, certains secteurs institutionnels, commerciaux et industriels ont été identifiés comme îlots de chaleur urbains, tels que l'église, l'école Boisjoli, le camping municipal et les édifices municipaux.

Les îlots de chaleur urbains de la Municipalité de Saint-François-de-Sales, inspirés de la cartographie de l'INSPQ, sont illustrés ci-dessous.

11.4 Mesures d'atténuation

Plusieurs mesures peuvent être utilisées afin de lutter contre le phénomène d'îlot de chaleur urbain. Par exemple, le verdissement des aires urbaines et la gestion durable des

eaux pluviales permettent de rafraîchir les milieux urbains. Plus concrètement, les mesures d'atténuation suivantes pourraient être mises en place par la Municipalité de Saint-François-de-Sales afin de prévenir la présence d'îlots de chaleur urbains dans le périmètre d'urbanisation :

- Réduire les surfaces minéralisées;
- Encourager le verdissement des zones commerciales et industrielles;
- Végétaliser les aires de stationnement municipales;
- Végétaliser les bordures de rues lorsque l'emprise le permet;
- Promouvoir l'aménagement de toits verts;
- Promouvoir l'aménagement de jardins de pluie.

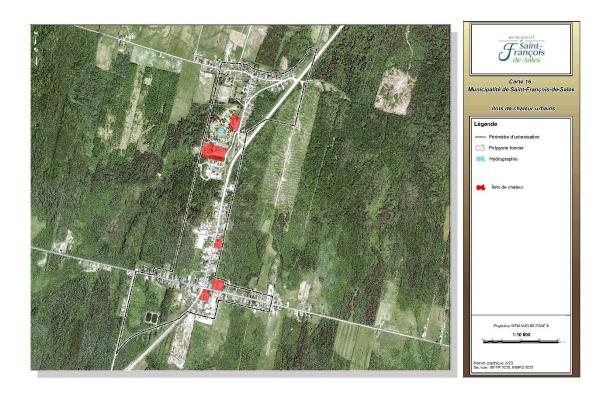
A	/	•
Article 3	Entrée er	ı vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur suivar	nt la loi.
Cindy Plourde Mairesse	Bernard Déraps Directeur général / greffier-trésorier
Copie certifiée conforme le 17 mai 2024	
Bernard Déraps Directeur général / Greffier-trésorier	

19 février 2024 Avis de motion : Adoption du premier projet de règlement : 19 février 2024 Avis public d'adoption du premier projet : 11 avril 2024 Transmission à la MRC et aux municipalités limitrophes : 17 mai 2024 29 avril 2024 Assemblée publique de consultation : Transmission à la MRC : 17 mai 2024 06 mai 2024 Adoption du règlement : 17 mai 2024 Avis public adoption règlement : Transmission à la MRC : 17 mai 2024 Certificat de conformité : 17 mai 2024 Avis public d'entrée en vigueur : 17 mai 2024 Transmission à la MRC : 17 mai 2024

ANNEXE A

Carte 16 – Îlots de chaleur urbains



12. Sécurité civile

12.1 Aucun sujet.

13. Voirie municipale

13.1 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – dépôt d'une demande de financement CONSIDÉRANT que le Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie municipale (PAVL) recevait des demandes d'aide jusqu'au 03 mai 2024;

CONSIDÉRANT que plusieurs routes et rangs de Saint-François-de-Sales ont besoin de réfections majeures;

CONSIDÉRANT qu'il en va de la sécurité des contribuables de la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Yvon Deschênes;

2024-091

APPUYÉ PAR Mathieu Laroche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Municipalité de Saint-François-de-Sales dépose une demande d'aide financière totalisant 225 000.00 \$, une somme qui servirait à la réfection des voies publiques suivantes : Chemin du Moulin, Chemin de la Cavée, Chemin du Lac-Bouleau, Rang 6, Rue Blanchette (Tour du rang 7) et la rue de l'Église.

13.2 Auscultation des conduites d'égouts – Mandat à la MRC Domaine du Roy

CONSIDÉRANT l'importance d'effectuer des économies de coûts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-François-de-Sales et nos voisins de Sainte-Hedwidge ont des besoins convergents;

CONSIDÉRANT que nos municipalités désirent travailler ensemble pour diminuer la facture de nos citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Gaudette

2024-092

APPUYÉ PAR Mathieu Laroche

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE confier l'octroi de contrats de la manière que la MRC, par son représentant Francis Leclerc le détermine, l'auscultation et le nettoyage des conduites d'égouts et que les factures soient directement payées par les municipalités en fonction de leur utilisation.

14. Demandes de participation financière

14.1 Traversée internationale du Lac-Saint-Jean

CONSIDÉRANT l'importance de l'évènement d'envergure internationale qui se déroulera ces prochaines semaines chez nos voisins de Roberval;

CONSIDÉRANT la visibilité offerte à la région lors de la grande traversée à la nage;

IL EST PROPOSÉ PAR Marc Gaudette

2024-093

APPUYÉ PAR Nancy Tremblay

ET UNANIMEMENT RÉSOLU PAR LES ÉLUS PRÉSENTS

D'OFFRIR une somme de 250.00 à la ville de Roberval, hôte et organisatrice de l'événement.

14.2 Société historique du Saguenay – Achat du livre Fils de conquérants, chanter le Saguenay / Lac-Saint-Jean avant 1960

CONSIDÉRANT la récente parution du livre *Fils de conquérants, chanter le Saguenay / Lac-Saint-Jean avant 1960;*

CONSIDÉRANT l'importance de l'œuvre et la résonnance de son sujet dans la culture populaire régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR Julie-Anne Decorby

2024-094

APPUYÉE PAR Marc Gaudette ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE PROCÉDER à l'achat de trois exemplaires du volume *Fils de conquérants, chanter le Saguenay / Lac-Saint-Jean avant 1960*; deux copies seront remises à la bibliothèque locale et la troisième sera conservée au bureau municipal.

15. Dossiers divers

15.1 Aucun dossier

16. Période de questions

Les citoyens présents discutent notamment de la livraison des journaux locaux et régionaux, de même que des circulaires de rabais.

17. Fixation de la prochaine séance et levée de l'assemblée

La prochaine rencontre ordinaire se tiendra le lundi 03 juin à compter de 19 heures. Devant l'épuisement de l'ordre de jour,

IL EST PROPOSÉ PAR Mathieu Laroche

2024-095

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de procéder à la levée de l'assemblée. Il est 20h20.

Cindy Plourde, Mairesse	Bernard Déraps
	Directeur général / Greffier-trésorier